



## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 Novembre 2018

### **Etaient présents :**

- Monsieur le Maire : Jean-Georges KARL
- L'Adjointe : Mme Christine FASSEL-DOCK,
- Les Conseillers Municipaux : Mme Karin ALESSANDRI, M. Loïc BERGER, M. Christian DOCK, Mme Sylvie FINKLER, M. FREY Thierry, M<sup>me</sup> Annie HEYWANG, Mme Martine NUSS, M. Bruno PFRIMMER, M. Dominique ROHFRITSCH, Mme Fabienne SCHNEIDER

### **Absents excusés :**

- M. l'adjoint Albert ALLMENDINGER qui a donné procuration à M. Christian DOCK
- M. Michel ESTNER qui a donné procuration à M. Dominique ROHFRITSCH

### **Absent non excusé :**

- M. Michel MECKERT

### **1 – Procès-verbal de la séance du 3 Septembre 2018**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 Septembre 2018 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

### **2 – Acquisitions foncières tombant dans l'emprise du site de construction du groupe scolaire**

**VU** la délibération du 29 janvier 2018 chargeant M. le Maire de procéder à l'acquisition des terrains tombant dans l'emprise du site de la construction du groupe scolaire,

**CONSIDERANT** la possibilité offerte pour l'acquisition de terrains complémentaires permettant de répondre aux prescriptions de l'ARS (dans le cadre de la déclaration de projet, l'ARS préconisait une haie anti-dérives ayant une largeur d'au moins 5 mètres, vu la proximité immédiate de vignes)

**VU** les négociations menées avec le propriétaire concerné par l'emprise foncière complémentaire permettant de répondre aux prescriptions de l'ARS, ainsi que l'implantation sur limite du projet, (l'avis des Domaines n'a pas été requis le seuil de consultation des 180 000,00 € n'étant pas atteint),

Sur proposition de M. le Maire,  
Le Conseil Municipal  
Délibère et

**DECIDE :**

- d'une part, d'acquérir les parcelles n° 80 de 2,41 ares, n° 454 de 6,97 ares, et n° 455 de 4,73 are, section 9, soit un total de 14,11 ares au prix 1 276,00 € l'are, situées en zone NC du P.O.S. et appartenant à Mme Marie Madeleine SELTZ née HUTT ; les frais étant à la charge de la Commune

**CHARGE M.** le Maire de faire dresser les actes notariés en l'étude de Maître Daniel SCHEID, Notaire à Strasbourg,

**AUTORISE M.** le Maire à signer ces mêmes actes au nom de la commune,

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2019 (frais d'actes et honoraires), section d'investissement – Opération 140 – Construction d'un groupe scolaire – article 2111

**Adopté à l'unanimité**

**3 – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un groupe scolaire : Phase suivi des études de conception**

**VU** l'avancement du projet de construction du groupe scolaire

**VU** le devis établi par le Cabinet MP CONSEIL pour la phase du suivi des études de conception, dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage

**CONSIDERANT** que la commune souhaite se faire accompagner dans la phase « suivi des études de conception »

Entendu les explications de M. le Maire

Le Conseil Municipal  
délibère et décide

**DE CONFIER** dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, la phase de « suivi des études de conception » au Cabinet MP Conseil, pour un montant de 20 100,00€ TTC, MP CONSEIL étant à même de finaliser au mieux cette mission

**DIT** que les crédits nécessaires au paiement de cette mission seront inscrits au budget primitif 2019 – section d'investissement – Opération 140 – Construction d'un groupe scolaire – article 21312

**Adopté à l'unanimité**

**4 – Gratification de fin d'année pour le personnel communal**

Vu la délibération du 06 novembre 1997 portant intégration directe dans le budget, des « primes de fin d'année pour le personnel communal »

Le Conseil Municipal  
Délibère et

**FIXE** la part de chaque agent à 8 % du total des traitements bruts des dix premiers mois de l'année (janvier à octobre), à condition que l'agent ait travaillé au moins trois mois consécutifs et n'ait pas démissionné en cours d'année.

**AUTORISE** M. le Maire à moduler la prime dans une fourchette de 25 % en plus ou en moins en fonction des mérites.

**FIXE** à 8 614,45 € le montant des crédits nécessaires au paiement de la prime de fin d'année de l'ensemble du personnel communal (hors parts patronales), ventilé entre tous les agents selon les critères énoncés aux deux paragraphes précédents.

**D'IMPUTER** ce montant au chapitre 012 du budget de la Commune

### **Adopté à l'unanimité**

#### **5 – Vente de Bois**

VU la possibilité pour la commune de vendre du bois à façonner en dehors du périmètre de la forêt communale soumise à ONF

VU que des personnes se portent régulièrement acquéreurs de ce bois à façonner

Le Conseil Municipal  
Délibère et

**FIXE** le prix du stère à 15 €, le nombre de stères sera évalué par l'Adjoint en charge du ban communal

**CHARGE** M. le Maire d'établir le titre correspond au compte 7022 – section de fonctionnement

### **Adopté à l'unanimité**

#### **6 – Mise en place des commissions de contrôle des listes électorales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 : Désignation des membres**

M. le Maire explique que la loi n°2016-1048 du 1<sup>er</sup> Août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales entraînera, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, plusieurs changements majeurs, notamment pour les modalités de révision des listes. Les commissions administratives sont supprimées et des commissions de contrôle sont créées.

Elles devront se réunir au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre le vingt-quatrième jour et le vingt-et-unième jour avant chaque scrutin.

Les membres sont nommés pour une période de 3 ans.

Entendu les explications et sur proposition de M. le Maire

Le Conseil Municipal  
Délibère et

**DESIGNE** les membres ci-dessous :

MEMBRE	M. / MME	NOM	PRÉNOM
Conseiller municipal* <i>Titulaire</i>	M	BERGER	Loïc
Conseiller municipal* <i>Suppléant</i>	Mme	NUSS	Martine
Délégué administration** <i>Titulaire</i>	M	HEYWANG	Gilbert
Délégué administration** <i>Suppléant</i>	M	GUG	Roland
Délégué TGI** <i>Titulaire</i>	M	KIRSTETTER	Marcel
Délégué TGI** <i>Suppléant</i>	Mme	KLEINMANN	Huguette

\* *Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales ne peuvent pas être désignés.*

\*\* *Le délégué doit être inscrit sur les listes électorales et ne peut être ni un conseiller municipal, ni un agent de la commune, de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres de celui-ci.  
Ce n'est pas obligatoirement un habitant de la commune.*

**CHARGE M.** le Maire de transmettre la présente liste au service de la Préfecture qui se chargera d'établir l'arrêté nommant les membres de la commission compétente.

### **Adopté à l'unanimité**

## **7- Divers**

### **A – Journée du 27 Octobre 2018**

M. le Maire souhaitait remercier chaleureusement toutes les personnes ayant participé à la réussite de cette journée. L'aide apportée a été largement appréciée tant pour la plantation des fleurs que pour assurer l'accueil de l'Assemblée générale des Anciens combattants qui se déroulait au même moment dans le caveau de la Mairie.

### **B – Cérémonie au monument aux morts**

M. le Maire rappelle que la cérémonie aura lieu le 18 Novembre 2018 (le Dimanche après le 11 Novembre) et que le départ du cortège est avancé d'un quart d'heure, soit à **10 h 30**.

### **C – Travaux restant à réaliser**

En principe, les travaux pour le déplacement du city stade devraient démarrer le 12 Novembre 2018. Par contre, la réfection du mur intérieur du cimetière sera certainement repoussée au printemps 2019.

### **D – Atelier Décorations de Noël**

Mme la 1<sup>ère</sup> Adjointe, Christine FASSEL-DOCK, rappelle qu'un atelier de fabrication de décorations de Noël est organisé en partenariat avec la société d'embellissement le

Samedi 10 Novembre à 8 h au caveau de la mairie. Toutes les personnes intéressées pourront y participer.

### **E – Balades ludiques**

Mme la 1<sup>ère</sup> Adjointe, Christine FASSEL-DOCK, présente les circuits ludiques (sous forme de jeux de pistes) destinés aux enfants et élaborés par la société Randoland. Ces jeux seront disponibles à l'Office du Tourisme de Barr. M. le Maire souhaite que la documentation soit envoyée aux Conseillers afin de déterminer s'il y a un quelconque intérêt pour la Commune.

La séance est levée à 21 h 10.

**Le Maire :**  
**Jean-Georges KARL**